



VILLES
& PAYS
D'ART &
D'HISTOIRE



VILLE DE POINTE-A-PITRE

Région et Département de la Guadeloupe

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

4^{ème} séance de l'année
Lundi 12 juillet 2021

Sous la présidence
de Monsieur Harry DURIMEL
Maire de la Ville de Pointe-à-Pitre

Convocation adressée aux élus
Le 8 juillet 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 33

PRESENTS

Harry DURIMEL
Tania GALVANI
François PELLECUIER
Corinne DIAKOK-
EDINVAL
Henri ANGELIQUE
Cécile BOUCAUD
Philippe RIBERE
Marie-Hélène SALOMON
Jimmy LOUIS
Rosette BONNETO
Georges BREDEMENT
Dominique DOLMARE
Yann NANETTE
Badi FADDOUL
Marie-Andrée MANDIL

PRESENTS

Madly PAULIN-GARGAR
Myriame LACROSSE
Jean-Marc SOUKAÏ
Alex AUCAGOS
Marie-Odile LOUIS-ALPHONSE
Jean-Charles SAGET
Evelyne DEMOCRITE
Monique DECASTEL
Mehdi KEITA
Loïc MARTOL

ABSENTS

Alain SOREZE
Bruno FANFANT
(Procuration à M. LACROSSE)
Michèle ROBIN-CLERC
(Procuration à B. FADDOUL)
Danita LEBRERE
(Procuration à J. LOUIS)
Jacques BANGOU
Sandra ENJARIC
Claude BARFLEUR
Marie-Eugène TROBO-THOMASEAU
(Procuration à L. MARTOL)

DESIGNATION DES REPRESENTANTS TITULAIRE ET SUPPLEANT
A LA COMMISSION D'ELABORATION DU SCHEMA D'AMENAGEMENT
REGIONAL (CESAR)

RF
Guadeloupe

Hôtel de Ville . Place des Martyrs de la Liberté . BP 1
☎ 0590 93 85 85 - 📞 0590 48 17 48 - 📧 direction
www.ville-pointeapitre.fr 📺 villedepoit

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 15/07/2021
971-219711207-AU_049_2021-AU

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS TITULAIRE ET SUPPLEANT
A LA COMMISSION D'ELABORATION DU SCHEMA
D'AMENAGEMENT REGIONAL (CESAR)**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),
Vu le renouvellement de la Commission d'Elaboration du Schéma d'Aménagement Régional (la CESAR),

Considérant la lettre du 28 avril 2021, demandant de désigner les représentants de la ville de Pointe-à-Pitre.

Entendu le rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

A la majorité des suffrages exprimés et cinq (5) abstentions :

Mme Evelyne DEMOCRITE, Mme Monique DECASTEL, M. Mehdi KEITA,
M. Loïc MARTOL, Mme Marie-Eugène TROBO-THOMASEAU

Article 1 : sont désignés pour représenter le conseil municipal à la Commission d'Elaboration du Schéma d'Aménagement Régional (CESAR), les membres suivants :

- **Monsieur Harry DURIMEL - Membre titulaire**
- **Madame Marie-Odile LOUIS-ALPHONSE - Membre suppléant**

Article 2 : Le maire et, sous son contrôle, les administratifs sont chargés chacun en ce qui le concerne, de la transmission au contrôle de légalité et de l'exécution de la présente délibération.

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Guadeloupe dans un délai de deux mois (2) à compter de la date de sa notification ou d'entrée en vigueur.

Acte rendu exécutoire
après envoi en Sous-préfecture
le :
et publication ou notification
du :

Pointe-à-Pitre, le 12 juillet 2021

Le Maire,

Harry DURIMEL



RF

Guadeloupe

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 15/07/2021

971-219711207-AU_049_2021-AU